



PIECE 8.8 :

DECLARATIONS PROPRIETAIRES

- AVRIL 2017 -

**Demande d'autorisation Unique pour
une installation de production d'électricité éolienne**

EDPR France Holding

Anne-Sophie Hubert
EDPR France Holding
Environnement France
Avenue des Terroirs de France
75012 PARIS
Tél : 01.44.67.81.49

Monsieur / Madame : SCEA GRANIER

Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt) :

- ◀ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- ◀ avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- ◀ par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- ◀ être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 4 exemplaires, à Paris....., le 28/09/2015

Nu-Propriétaire(s)

Usufuitier(s)

Exploitant(s)

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Monsieur / Madame : EARL des Grains de Terre

Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt) :

- ◀ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- ◀ avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- ◀ par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- ◀ être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 5 exemplaires, à Rentgen, le 02/07/2015

Nu-Propriétaire(s)



Usufruitier(s)



Exploitant(s)



Monsieur / Madame : SCEA D'ARENON représentée par M'Gouge Sylvain

Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt) :

- ◀ avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- ◀ avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- ◀ par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- ◀ être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 5 exemplaires, à Paris, le 28/07/2015

Nu-Propriétaire(s)

Usufruitier(s)

Exploitant(s)

Monsieur / Madame : **EARL D'ARENON (Gauge Sylvain)**

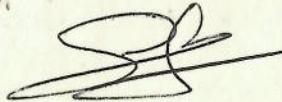
Locataires des Parcelles, et Exploitants :

déclare(nt) :

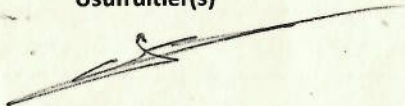
- avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDP RENEWABLES FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- avoir conclu une convention avec la société EDP RENEWABLES FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 4 exemplaires, à Paris....., le 12/11/2013

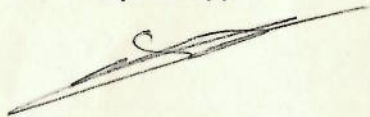
Nu-Propriétaire(s)



Usfruitier(s)



Exploitant(s)

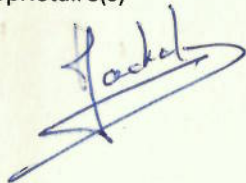


déclare(nt) :

- avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 2 exemplaires, à Paris....., le 16/12/2013

Propriétaire(s)



ANNEXE 5

DÉCLARATION DU PROPRIETAIRE

Le(s) soussigné(s):

Monsieur / Madame :Christian MAGNERON...(Société de la Plaine des Marts).....

Propriétaire des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	N° de parcelle	Superficie (ha a ca)
MONTJEAN		ZA	3	1ha 59a 58ca
MONTJEAN		ZA	38	7ha 19a 74ca
MONTJEAN		ZA	59	2ha 36a 55ca

D'une superficie de*11*..... hectares, *15 a 87 ca*

déclare(nt) :

- avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDP RENEWABLES FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- avoir conclu une convention avec la société EDP RENEWABLES FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en .2.. exemplaires, à Hautjean, le 8.09.2011

Propriétaire(s)



ANNEXE 5

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

Le(s) soussigné(s):

Monsieur / Madame : DANGUY Jean Luc

Propriétaire des terrains suivants (ci-après "les Parcelles") :

Commune	Lieu dit	Section	N° de parcelle	Superficie (ha a ca)
JLN MONTJEAN		ZB	57	1ha 97a 45ca 94a 30ca
JLN MONTJEAN		ZB	58	1ha 87a 88a 80ca
JLN MONTJEAN		ZB	59	1ha 65a 57ca 62a 80ca

D'une superficie de 3,58..... hectares,

5ha. 46a 90ca. JLN

déclare(nt) :

- avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDP RENEWABLES FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- avoir conclu une convention avec la société EDP RENEWABLES FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 2 exemplaires, à ...Montjean....., le 8 septembre 2011

Propriétaire(s)

déclare(nt) :

- avoir pris connaissance du projet de parc éolien de la société EDPR FRANCE, dont le siège social est 40 avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12, sur les Parcelles susvisées, et comprenant les éoliennes plus les installations nécessaires à leur fonctionnement ;
- avoir conclu une convention avec la société EDPR FRANCE l'autorisant notamment à faire les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations de toute nature visant à la réalisation du parc éolien, en particulier à déposer toute demande de permis de construire et/ou déclaration préalable, soit pour le parc éolien, soit pour l'installation des équipements pour les études tels que mâts de mesures ou autres, et à les installer ;
- par conséquent, et en tant que de besoin, accepter le projet de parc éolien et renoncer à toute contestation dirigée contre le montage et l'exploitation du parc éolien ;
- être informé(s) du fait que cette déclaration sera jointe à la demande de permis de construire et/ou à la déclaration préalable.

Fait en 2 exemplaires, à Paris, le 16/12/13.

Propriétaire(s)

